

Cahiers de la FOPES

Questions de politique économique et sociale

Synthèses de mémoires FOPES - n° 8

Mars 1999

LES CARTES DE CREDIT.
Le chemin de la liberté ?

Maggy GAROT

Fopes

FOPES
Rue de la Lanterne Magique, 32
Louvain-la-Neuve

Comité de lecture:

Nicolas BARDOS-FELTORONYI

Michel CAPRON

Claude CASTIAU

Daniel CORNEROTTE

Florence DEGAVRE

Danielle RUQUOY

Publié avec le soutien du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la
Formation de la Communauté française de Belgique

Par la présente collection, " **CAHIERS de la FOPES - Questions de politique économique et sociale** ", la FOPES (Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale) tient à mettre à la disposition des publics intéressés, des synthèses de mémoires de licence, récemment défendus à la FOPES. Dans la perspective de la FOPES, ces mémoires visent à élaborer des outils pour l'action - en mettant en lumière aussi bien les contraintes limitant l'action que les ressources mises à la disposition des acteurs - ou à servir d'instrument de formation pour les acteurs de changement social dans le domaine analysé. C'est ce type d'approche du mémoire qui constitue une des spécificités de la formation d'adultes à la FOPES.

Les études retenues concernent des thèmes relevant aussi bien des domaines de la politique économique et sociale proprement dite que, par exemple, de la sociologie politique, de l'enseignement ou de l'économie de l'entreprise.

Un Comité de Lecture sélectionne parmi les mémoires retenus ceux qui lui paraissent susceptibles d'être publiés sous forme d'une synthèse d'une vingtaine de pages. Via ce processus, nous estimons pouvoir publier quelque trois à six synthèses chaque année, qui pourront intéresser des publics spécifiques, qu'il s'agisse de professionnels du secteur, d'étudiants ou de chercheurs universitaires. Quant aux opinions et analyses exprimées dans ces synthèses, elles n'engagent que leurs auteurs.

Pour toute information relative à ces Synthèses de Mémoires, veuillez vous adresser au Service Matériau Pédagogique (SMP) de la FOPES, Rue de la Lanterne Magique, 32 - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE.

- Tél.: 010 / 47.39.10 . Fax : 010 / 47.81.59.

Michel CAPRON
SMP - FOPES

LES CARTES DE CREDIT.

Le chemin de la liberté ?

Maggy GAROT

mémoire défendu en juin 1997

sous la direction du Professeur

Nicolas Bárdos-Féltoronyi.

INTRODUCTION.

Une des évolutions les plus marquantes de cette dernière décennie tient à l'irruption extraordinaire de l'informatique dans tous les aspects de la vie courante. Les domaines monétaire et financier n'ont pas échappé à cette révolution : monnaie électronique, terminaux de paiement, banque par téléphone ou sur ordinateur personnel.

Dans notre pays, les banques sont au premier plan de la distribution des moyens électroniques de paiement. Les cartes de crédit jouent un rôle croissant dans le crédit à la consommation et, par là, dans l'endettement des ménages.

Mais existe-t-il un lien entre l'usage des cartes de crédit et le surendettement des ménages ? Si la question semble relativement facile à poser, il apparaît très vite que la réponse doit être plus que circonstanciée. En effet, comment parler d'endettement sans parler de crédit ? Et comment parler de crédit sans parler de monnaie ?

Il faut donc replacer la monnaie et le crédit dans le contexte socio-économique qui est celui du capitalisme intensif tel que nous le connaissons dans nos pays occidentaux, principalement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

L'hypothèse défendue dans ce travail consiste à dire que :

L'usage des cartes de crédit est un des facteurs de surendettement des ménages. L'endettement dû aux cartes de crédit est la conséquence de la norme sociale de consommation, il est aussi le point d'application d'un ensemble de stratégies bancaires ayant pour but la création de monnaie privée.

La démarche analytique adoptée est la suivante :

La première partie du travail élabore le schéma conceptuel dans lequel s'inscrivent les cartes de crédit. Elle définit les notions de monnaie, de crédit, de norme sociale de consommation et de rapport salarial en les replaçant dans le fonctionnement global de l'économie capitaliste. Elle met en évidence l'émergence d'un crédit souple et modulable d'un type nouveau destiné aux particuliers.

La deuxième partie du travail analyse les stratégies bancaires qui concourent à la marginalisation de la monnaie publique et au développement des monnaies privées. Elle met en lumière le rôle tout à fait original des cartes de crédit : instruments de paiement, instruments de crédit et instruments de privatisation de la création monétaire. Elle analyse également le comportement des consommateurs endettés. Elle montre que les effets conjugués de la norme sociale de consommation et des stratégies bancaires conduisent inmanquablement une partie des consommateurs au surendettement.

La troisième partie présente l'analyse des évolutions chiffrées de l'usage des instruments de paiement, du recours au crédit et en particulier du crédit octroyé sous la garantie des cartes de crédit, et parallèlement, des défaillances des contrats de crédit à la consommation. Elle tente de montrer que, si on ne peut pas automatiquement déduire une relation de causalité entre le développement d'un crédit souple et renouvelable et l'augmentation sensible des situations de défaillance au cours des dernières années, on peut à tout le moins établir une relation forte entre ces deux éléments.

Enfin, la conclusion recommande une approche polyvalente des problèmes de multi-endettement et plaide pour une répartition plus équitable de la charge du risque en fonction des responsabilités respectives des acteurs.

LE CADRE THEORIQUE.

Dans son livre « *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis* »¹, Michel Aglietta montre que le capitalisme contemporain se caractérise par trois formes structurelles fondamentales : un mode de production, un mode de consommation et un mode de financement, dont il résulte une régulation qui a des implications sur la vie quotidienne des individus.

Il est absolument essentiel à la survie du système de production que les marchandises produites soient consommées. Il faut donc que les organismes financiers prévoient le financement de cette consommation de manière à ce qu'elle devienne accessible au plus grand nombre possible d'individus. Cela est d'autant plus important que ces organismes sont eux-mêmes les fournisseurs du capital monétaire des entreprises de production et que leurs profits en dépendent.

La cohésion de tout le système de *production - consommation - financement* ne peut être garantie que si les salaires offrent une certaine stabilité et que les monnaies dans lesquels ils sont payés fonctionnent parfaitement comme équivalent général. Selon Michel Aglietta « Le **capitalisme** est une **économie marchande** à laquelle le **rapport salarial** donne des **traits spécifiques** »².

Pour s'approprier les biens de consommation désirés ou nécessaires à la reconstitution de leur force de travail, les particuliers vont utiliser des formes d'épargne ou de crédit qui leur permettent d'étaler leurs dépenses dans le temps.

¹ Michel AGLIETTA, *Régulation et crises du capitalisme, L'expérience des États-Unis*, Calmann-Lévy, Paris, 1976, 2^{ème} édition mise à jour en 1982, 334 pages.

² Michel AGLIETTA, *op. cit.* p. 275.

Leurs stratégies concerneront principalement le niveau des salaires. « Les travailleurs *libres*, contraints d'acheter eux-mêmes leurs *conditions d'existence* comme marchandises, doivent recevoir le paiement de leurs salaires en *monnaie* »³. Ceci leur donnera la possibilité de négocier de la monnaie future et « d'acheter des biens dont la valeur d'échange dépasse, parfois d'une manière importante, le revenu courant »⁴. Cette anticipation est encouragée par le fait que, à long terme, la monnaie a tendance à perdre de sa valeur et que le revenu des individus croît généralement avec l'âge.

Il faut noter la présence des organismes de financement aux deux pôles de la production : en amont, en tant que pourvoyeurs de crédit à la production et, en aval, en tant qu'intermédiaires de crédit à la consommation.

Mais la constitution du patrimoine (immobilier, mobilier ou culturel) des particuliers ne se fait pas de manière aléatoire, elle se fait dans une large mesure suivant une « ***norme sociale de consommation*** ». Celle-ci peut être définie comme la consommation moyenne du travailleur moyen, elle est le moteur de la cohésion de tout le système capitaliste et la base de l'endettement des consommateurs.

³ Michel AGLIETTA, *op. cit.* p. 289.

⁴ Michel AGLIETTA, *op. cit.* p. 62.

LA MONNAIE ET LE CREDIT.

En économie capitaliste, les banques associent la fonction de création monétaire à celle d'intermédiation financière. Il n'y a donc pas une seule monnaie mais bien *une* monnaie publique et de *multiples* monnaies privées qui n'acquièrent les attributs de l'équivalent général que lorsqu'elles sont projetées dans la circulation marchande.

Le système bancaire organise la validation de ces signes monétaires en faisant en sorte que le ***paiement des salaires*** puisse s'effectuer en monnaies privées. En effet, dès lors que les monnaies privées portent le salaire, la solvabilité du système bancaire doit être préservée coûte que coûte, sinon c'est le capitalisme lui-même qui est en péril. Le paiement des salaires en monnaies privées est donc un élément capital de la validation des signes monétaires émis par les banques et de leur homogénéisation. C'est que la circulation monétaire n'est pas homogène. Il n'existe pas *une* monnaie, mais de multiples monnaies. L'institut d'émission, en Belgique la Banque Nationale, a reçu mission de créer de la ***monnaie publique***, la seule qui ait cours forcé et qui ne soit pas soumise à la contrainte de convertibilité. La Banque centrale se porte, par ailleurs, garante de la confiance en la monnaie publique.

A l'occasion de transactions financières, les banques privées ont, elles aussi, la possibilité de créer de la monnaie. *Des* monnaies devrait-on dire, car la ***monnaie privée*** créée par la banque X n'est pas équivalente à la monnaie *privée* émise par la banque Y. Chacune est le reflet de leur liquidité, c'est-à-dire de leur capacité à faire face à tout moment aux demandes de conversion en monnaie publique. Convertibilité signifie qu'un créancier peut exiger le paiement de sa créance en monnaie publique : il n'est jamais obligé d'accepter un paiement en monnaie privée et s'il le fait, c'est de son plein gré.

Mais pour bien comprendre la création de monnaie privée, il faut expliciter la notion de crédit.

Il y a deux manières de faire crédit :

- soit la banque a reçu de ses clients des dépôts qui figurent au passif de son bilan ; elles les prête à d'autres clients sur lesquels elle détient donc une créance qui figure à l'actif de son bilan; à l'issue des remboursements successifs elle aura reconstitué les dépôts engagés ;
- soit un client demande un prêt, mais la banque ne dispose plus de montants à prêter, parce que par exemple elle a déjà engagé la totalité de ses dépôts. Elle s'engage alors par contrat à mettre à la disposition de son client la somme demandée et l'inscrit au crédit du compte bénéficiaire. Ce compte figure au passif de son bilan puisqu'il traduit la position d'un client à qui elle doit de l'argent. Mais par le même contrat, elle acquiert une créance sur son client que celui-ci s'engage à lui rembourser. De la monnaie bancaire a donc été créée *ex nihilo*, c'est-à-dire à partir de rien, et à l'issue des remboursements successifs, cette monnaie sera détruite par extinction de la dette. Dans le crédit par création de monnaie bancaire il y a donc créations et destructions successives.

« Une opération de prêt crée l'actif financier sous forme de créance et un remboursement de cette créance anéantit l'actif financier. Le système financier est un ensemble d'opérations de créations et de destructions d'actifs financiers opérées essentiellement par les intermédiaires financiers. »⁵

La fonction de « production de monnaie » est aussi la capacité de concrétiser par anticipation la richesse future (indépendamment de son mode de répartition) : c'est-à-dire de créer les moyens de paiement qui rendront possible l'acquisition des moyens de production des biens et services futurs. Mais il arrive que ces anticipations soient, partiellement ou totalement, erronées, d'où l'*inflation*, c'est-à-dire un excédent de monnaie créée en temps zéro (t_0) par rapport aux transactions réelles réalisées au temps un (t_1).

Mais pour les particuliers, une inflation élevée et des taux d'intérêt plus ou moins stables permettent d'anticiper une diminution en termes réels de leurs dettes tandis que l'indexation des salaires protège le pouvoir d'achat de leurs revenus⁶.

⁵ Nicolas BARDOS-FELTORONYI, « L'épargne avec bourse... ou sans bourse ? », in *L'Année de la consommation 1987*, Story-Scientia, Bruxelles, 1988, p. 112.

⁶ L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, *Fiche thématique n°7*, septembre 1996, p. 3 et 4.

LES FORMES DE CREDIT.

L'acte de crédit (croire) est une relation privée entre un détenteur de capital monétaire et un emprunteur. Cette relation est basée sur l'anticipation de revenus futurs - et donc aléatoires - et, à ce titre, comporte un certain risque. Mais c'est une relation commerciale à vocation lucrative dans laquelle chacun des partenaires essayera de trouver son compte. Les acteurs en présence sont, d'une part, les banques et organismes financiers, regroupés pour plus de facilité sous le nom générique de « banques », et d'autre part les particuliers.

« Le crédit à l'équipement des ménages prend d'abord la forme des prêts au logement et des prêts pour achats à tempérament d'automobiles et de biens durables ménagers. L'évolution globale sur longue période montre que non seulement ces prêts se développent, mais qu'une proportion croissante d'entre eux passe par des organismes bancaires. »⁷ Mais ces dernières années ont vu se développer une troisième forme de crédit aux ménages qui concerne le financement de biens et de services de consommation courante, où la notion de durabilité n'intervient plus.

On se retrouve donc en présence de trois niveaux de crédit :

- le premier niveau concerne les biens immobiliers, généralement garantis par une hypothèque, biens transformables en capital spéculatif et donc susceptibles de plus-value ;
- le deuxième niveau concerne des biens durables dont la valeur est fondante mais qui possèdent néanmoins pendant un certain temps une valeur de revente significative ;
- le troisième niveau concerne des biens dont la totalité de la valeur est immédiatement consommée; il comporte davantage de risques puisqu'il n'y a pas de gages.

C'est ce troisième niveau de crédit qui est réellement neuf, dans la mesure où il institutionnalise une amplification du domaine de ce que l'on peut acheter à crédit. Il se présente sous une forme beaucoup plus souple que les deux autres niveaux, et est en fait une extension au particulier de la notion de « ligne de crédit mobilisable ».

⁷ Michel AGLIETTA, *op. cit.* p. 203.

Avec le financement de la consommation à court terme, c'est un peu comme si le capitalisme avait mis un point d'orgue à sa panoplie de crédits : le crédit logement, le crédit à la consommation de biens durables ou semi-durables et le crédit à la consommation de biens et services éphémères.

En Belgique, le crédit aux particuliers prend essentiellement deux formes : le crédit hypothécaire et le crédit à la consommation. Dans la plupart des cas, les particuliers auront recours au crédit hypothécaire pour l'acquisition de leur logement. Le crédit à la consommation concerne davantage l'acquisition de biens semi-durables tels que le mobilier, les voitures, les articles ménagers ou les loisirs.

Mais « sur la période 1980-1993, le crédit à la consommation a connu une profonde modification de sa structure. Même s'il est resté limité par rapport à l'encours des financements à tempérament classiques, l'encours des cartes de banque et de crédit a pris une importance croissante. [...] En nombre de contrats, les ouvertures de crédit⁸ représentent désormais plus de la moitié du total des contrats de crédit à la consommation en cours. Une ouverture de crédit sur deux est par ailleurs liée à une carte de crédit. »⁹

C'est en cela que nous assistons à l'émergence d'un phénomène nouveau. En effet, alors que depuis les années cinquante le crédit à la consommation s'était généralisé pour l'acquisition de biens durables ou semi-durables, soumis à une approbation pour chaque achat, on constate à présent une entrée en force du crédit à la consommation pour l'acquisition de biens et de services de consommation courante, par l'intermédiaire d'un crédit souple et le plus souvent renouvelable. Cette possibilité de crédit est une fois sur deux matérialisée par un rectangle de plastic appelé « carte de crédit ».

Cette carte autorise un paiement ou un retrait d'argent (aux guichets de certaines institutions financières ou auprès d'automates). Son originalité réside dans le fait qu'elle est à la fois un instrument de paiement et un instrument de crédit. Aucune autre « monnaie » n'avait jusqu'à présent réuni ces deux attributs sur le même support. Elle offre en effet au détenteur un *débit retardé* (d'un mois environ), que l'on qualifie de crédit, ou garantit une *ouverture de crédit* soit limitée à un montant déterminé, soit illimitée. Elle est parfois associée à un

⁸ « Ouvertures de crédit » au sens de la loi belge du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation.

⁹ L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, *Compendium des Statistiques de la Consommation, du Crédit et de l'Endettement des particuliers*, 1996, pp. 8 et 47.

compte dont le solde peut devenir créditeur en prévision de dépenses dépassant la limite d'utilisation.¹⁰

Le crédit prend le plus souvent la forme d'un crédit répétitif ou rotatif (revolving credit), les remboursements venant réalimenter la capacité d'emprunt. D'autres avantages y sont également associés, tels que des assurances, des réductions sur des voyages ou des loisirs, des prix préférentiels auprès de certains commerçants (...). Ces cartes sont munies actuellement d'une piste magnétique de plus en plus utilisée pour l'identification de la carte et donc pour l'autorisation de paiement.

Elles peuvent toutefois encore être utilisées d'une manière non électronique par l'intermédiaire d'un sabot reproduisant les données en relief de la carte sur un document sur lequel le détenteur appose sa signature. Le service procuré par ces cartes est payé à la fois par le détenteur de la carte, par un forfait annuel, ainsi que par le commerçant, qui paye une commission sur chaque vente. Les plus connues sont Eurocard/Mastercard, American Express, Diners Club et Visa pour les cartes « bancaires », et Aurora pour les cartes dites « privatives ».

Au terme de cette première partie, il apparaît extrêmement important d'un point de vue théorique que les monnaies privées soient projetées dans la circulation marchande pour qu'elles acquièrent les attributs de l'équivalent général. Quelles sont donc les stratégies que les banques vont mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi et comment les consommateurs vont-ils réagir aux propositions alléchantes des organismes bancaires ?

¹⁰ Pour information, le compte Flexis de la BBL associé aux cartes Visa ou Eurocard/Mastercard propose un taux d'intérêt débiteur de 15,15% pour les soldes débiteurs et un intérêt annuel de 2% pour les soldes créditeurs.

LES STRATEGIES BANCAIRES.

Les monnaies privées sont soumises à la contrainte éventuelle de convertibilité en monnaie publique. Les banques vont essayer de se dégager de cette contrainte en limitant au maximum les occasions de conversion en monnaie publique. Tout doit pouvoir se faire à partir d'un compte : perception du salaire, dépenses de consommation, épargne, investissement, crédit... Pour cela, il faut non seulement inventer de nouveaux instruments de paiement, mais il faut surtout installer de nouvelles habitudes chez les consommateurs.

Les stratégies mises au point par les banques viseront à la **bancarisation** toujours plus poussée des opérations avec la clientèle, à l'**homogénéisation** de la monnaie bancaire par l'unification d'un certain nombre de pratiques bancaires et à la **marginalisation** de la monnaie publique.

L'analyse des stratégies bancaires permet de constater que la circulation monétaire est loin d'être le fruit du hasard. Les banques ont remarquablement réussi à canaliser les flux financiers de et vers les particuliers : la perception des revenus salariaux en monnaie privée s'est généralisée, les moyens de paiement se sont progressivement adaptés pour permettre les mouvements de compte à compte, qu'ils soient intrabancaires ou interbancaires.

En Belgique, la création en 1974 du Centre d'Échange d'Opérations à Compenser du système financier belge (CEC) a rendu la compensation plus facile et surtout moins onéreuse : il y a d'autant moins de recours à la monnaie publique qu'il y a moins de soldes nets à régler.

Le crédit s'est considérablement assoupli et diversifié. La collaboration interbancaire et le recours sans cesse croissant à des paiements scripturaux ont réduit de manière drastique les occasions de conversion en monnaie publique. Celle-ci se trouve à présent cantonnée dans un grand nombre d'opérations mais portant sur de faibles montants.

En Belgique, la monnaie fiduciaire interviendrait dans 80% du nombre total des transactions, mais elle ne représenterait plus que 25% de la valeur totale de ces transactions.

Sans doute *tous* les instruments de paiement scripturalisés - chèques, virements, domiciliations et cartes de paiement - contribuent-ils à l'exclusion de la monnaie publique de la circulation monétaire, mais les cartes de crédit occupent dans cet éventail une place tout à fait particulière. En effet, elles sont les seules à être à la fois un instrument de paiement *et* un instrument de crédit. Elles ne se servent pas de monnaie existante, elles créent elles-mêmes, avec l'accord de l'institution bancaire, leur propre monnaie. Elles constituent, aux mains des consommateurs, des instruments de création monétaire. Et ce rôle est absolument original. Les banques ont en quelque sorte délégué à leurs clients le pouvoir de créer de la monnaie privée.

LES COMPORTEMENTS DES ENDETTES.

Comment les consommateurs vont-ils se servir de ce pouvoir ? A ce stade de l'analyse, il est permis d'affirmer que les cartes de crédit sont bien le fruit de stratégies bancaires ayant pour but la création de monnaie privée. Cette création se fait soi-disant dans la plus grande liberté. En fait sous la pression de la norme sociale de consommation véhiculée notamment par la publicité, certains consommateurs vont tomber dans le piège de l'argent facile avec tous les problèmes de surendettement qui s'ensuivent.

« L'instant d'avant, j'étais un homme heureux, comblé même. Mais là, ma vie vient de basculer : ma boîte ferme et comme tant d'autres, je me retrouve sans emploi. » Garder la maison, continuer à avoir une vie sociale, faire un petit voyage de temps en temps, assurer l'éducation des enfants, quoi de plus naturel ? Mais comment financer les dépenses de consommation courantes quand les revenus ne suffisent pas ou ne suffisent plus ?

Au siècle dernier, le consommateur en difficulté aurait sans doute fait appel à l'ardoise des commerçants du quartier, qui lui auraient fait confiance plutôt que de perdre un client, et il aurait acheté à crédit en attendant des jours meilleurs. Cette forme de crédit n'a pas disparu; au contraire, elle s'est généralisée et en quelque sorte institutionnalisée. Les banques, les organismes financiers, la grande distribution, les chaînes de commerçants ont remplacé les petits commerçants de quartier et les cartes de crédit ont remplacé l'ardoise... Les conséquences sociales sont restées les mêmes : surendettement, misère, précarité, drames familiaux, marginalisation.

La situation de l'emploi en Belgique, et dans la majorité des pays occidentaux, suscite bien des inquiétudes, car la fracture entre les personnes ayant un emploi et les personnes sans emploi devient de plus en plus perceptible. Cette sensibilité est renforcée par deux éléments : d'une part, le fait d'être sans emploi ne se limite plus à une frange marginale et peu qualifiée de la population sur laquelle pendant longtemps on a fermé les yeux ; et d'autre part, toutes proportions gardées, « l'Etat-Providence » restreint de plus en plus ses interventions. Un sentiment de dualisation, d'injustice et de frustration s'installe donc dans une partie de la population, et les jeunes ne sont pas les derniers à en être atteints.

Le mode de consommation en vigueur dans les pays industrialisés nous semble « naturel », mais naturel pour qui ? Certainement pas pour les deux tiers de l'humanité qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pourquoi n'y a-t-il pas, au moment de la perte d'emploi, ajustement automatique entre les dépenses et les revenus ? Parce que la norme sociale de consommation est à ce point prégnante qu'elle empêche cette adéquation et qu'il devient normal de s'endetter. Plutôt que les privations, l'endettement devient un mode de vie, du moins pour un certain temps.

S'agit-il d'un phénomène social ? Sans doute, car la conception même de la notion de crédit s'est modifiée dans la population. « La fin des années soixante a marqué une évolution de la consommation et un renouvellement tant des mentalités que de l'environnement économique qui ont fait émerger de nouveaux besoins davantage liés aux loisirs qu'au confort domestique. »¹¹ Emprunter ne se limite plus aux problèmes de logement ou d'équipement, il déborde largement sur la notion de bien-être psychologique, d'épanouissement « ici et maintenant » si bien illustrés par les vacances et les loisirs.

Toutefois, s'il s'agit d'un phénomène social, il s'agit aussi de l'expression la plus récente de la congruence des trois formes structurelles du capitalisme contemporain - mode de production, mode de consommation, mode de financement - dont le pivot est « *la norme sociale de consommation* ».

Pour tenter de vérifier cette affirmation, nous examinerons l'évolution des statistiques disponibles en matière de crédit à la consommation et, parallèlement, celle des statistiques des défaillances des contrats de crédit. Car si nous arrivons à montrer que ces évolutions sont similaires, nous n'aurons sans doute pas établi un lien de causalité, mais nous pourrions dire qu'il y a de fortes présomptions pour que le mode de financement ne soit pas étranger au mode de consommation. Et donc, au moment d'imputer une quelconque responsabilité en matière de surendettement, il faudra tenir compte des stratégies bancaires déployées pour favoriser ce mode de financement.

¹¹ Cetelem 1995 « *Parce que c'est naturel d'évoluer* », Compagnie Bancaire, p. 6.

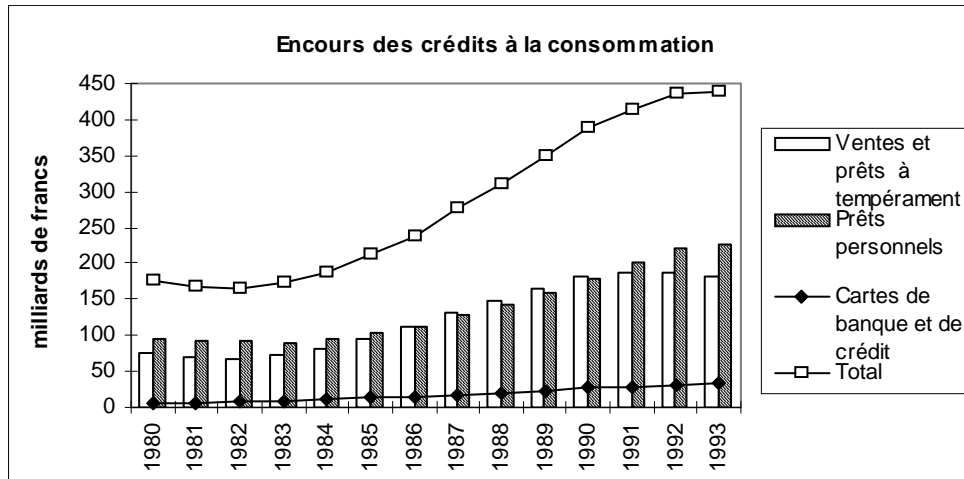
L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DES CONSOMMATEURS.

Un changement de législation intervenu en 1993 a entraîné une rupture dans les statistiques du crédit à la consommation : des rubriques présentes dans les statistiques jusqu'au 31 décembre 1993 ne le sont plus au 1^{er} janvier 1994, et quand elles s'y retrouvent, une très grande prudence s'impose parce que, le plus souvent, leur définition a changé. Il n'est donc pas possible de présenter un série longue depuis les années 80 : il faut malheureusement distinguer la période avant le 1^{er} janvier 1994 de celle qui la suit.

Un des changements majeurs de la nouvelle législation est l'exclusion de la notion *d'ouvertures de crédit* de celles conclues pour une durée maximale de trois mois et pour un montant inférieur à 50.000 BEF. Cette modification fait donc disparaître de la statistique le crédit de caisse accordé par la plupart des banques sur les comptes à vue de leurs clients (maximum 49.999 BEF et pour une durée maximale de trois mois). **Un pan important du petit crédit est ainsi occulté.**

Depuis une dizaine d'années, l'encours des crédits hypothécaires représente 80% de l'endettement bancaire total des ménages. Structurellement, seul 1/5^{ème} du volume de l'endettement des ménages concerne des dettes de consommation, mais c'est sans conteste le secteur le plus dynamique, avec une croissance annuelle moyenne de 9,5% entre 1985 et 1993.

Sur l'ensemble de la période 1980-1993, l'encours des crédits à la consommation a évolué de la manière suivante :



Sources : INS et Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Compendium 1996, p. 59 à 80.

L'effet d'échelle masque un peu le dynamisme de la croissance des crédits consentis sous la garantie des cartes de banque et de crédit. En fait, leur taux annuel de croissance nominale n'a jamais été négatif, et leur taux de croissance annuel moyen sur la période 1980-1993 est de 14,75%, ce qui est énorme, même si les montants concernés sont faibles. De plus, la durée étant limitée, la « rotation » de l'encours pourrait signifier une multiplication d'opérations. A titre de comparaison, sur la même période, les taux de croissance moyens sont de 7,02% pour les ventes et prêts à tempérament, 6,84% pour les prêts personnels, 7,30% pour l'encours total des crédits à la consommation et 1,93% pour le revenu disponible !

Ce dynamisme paraît particulièrement important à signaler parce qu'il s'agit du « troisième niveau » de crédit. Il concerne la plupart du temps des biens de consommation courante et atteint par ce biais-là d'autres sphères de la consommation que celles traditionnellement concernées par le crédit. Comme il se situe à la lisière de tous les autres crédits et qu'il est soumis à des autorisations moins fréquentes, le fait que son encours soit relativement modeste ne l'empêchera pas d'être le déclencheur d'éventuelles situations de surendettement.

Pour la période allant de 1994 à 1996, même si la « jeune statistique » doit être considérée avec une extrême prudence, la croissance annuelle moyenne des soldes restant dus est de 12,6% pour une croissance du nombre de contrats de 8,2%. Ce qui signifie que le montant moyen dû par contrat est en plein développement et donc que l'endettement augmente.

Même si le changement de législation perturbe grandement l'examen de l'évolution des crédits à la consommation, il est permis d'affirmer que ceux-ci ont connu une croissance supérieure aux autres formes de crédit pendant la dernière décennie. Parmi eux, les ouvertures de crédit liées à une carte de banque ou de crédit sont sans conteste les plus dynamiques : c'est désormais 30% des contrats de crédit à la consommation qui sont liés à une carte de crédit et le taux de croissance annuel moyen (21,3% entre 1994 et la fin du premier semestre 1996) est très prometteur. La plupart de ces contrats portent sur des crédits répétitifs avec remboursement périodique, mais la part des crédits répétitifs avec paiement des intérêts uniquement ne cesse de croître.

LE SURENDETTEMENT.

Lorsqu'il est question d'endettement et de surendettement dans l'opinion publique, c'est le plus souvent le crédit à la consommation qui est incriminé, probablement parce que c'est la forme d'endettement la mieux répertoriée (Centrale des Crédits aux particuliers) et donc la plus facilement appréhendable. Il y a toute une polémique autour d'une évaluation correcte de l'ampleur du phénomène, cela tient sans doute au fait que les manières de l'aborder sont fort différentes suivant que l'on soit intervenants sociaux ou organismes de crédit.

D'après les travaux de F. Domont-Naert et al¹², il n'existe pas de définition précise du surendettement. On peut le décrire comme une incapacité *durable* à rembourser ses dettes, ou comme l'impossibilité de faire face à ses obligations financières.

Pour apprécier le niveau de surendettement de la population belge, il faudrait donc pouvoir faire un bilan global de tous les secteurs révélateurs de surendettement : crédit hypothécaire, ventes et prêts à tempérament, découverts en banque, cartes de crédit, crédit-bail, demandes de délai ou non-paiement dans le domaine des impôts, des loyers, de la sécurité sociale, des pensions alimentaires, ainsi qu'à l'égard des sociétés distributrices d'eau, de gaz, d'électricité et de téléphone. On le voit, le crédit à la consommation n'est pas, loin s'en faut, la seule source possible de surendettement des ménages.

Malheureusement, il n'existe pas en Belgique de statistiques permettant d'évaluer chacun des domaines révélateurs de surendettement de manière exhaustive, et encore moins de globaliser par ménage l'ensemble des dettes. Il n'est donc pas possible d'estimer la charge de ces dettes pour les ménages concernés et il n'est pas possible non plus de connaître le nombre de ménages qui se trouvent en rupture de paiement.

En ce qui concerne les causes, sont accusés dans le désordre : le crédit à la consommation et plus particulièrement l'usage des nouvelles formes de crédit, la récession économique et le chômage, le crédit immobilier, les problèmes de couple

¹² « *Le surendettement des consommateurs en Belgique* », rapport final d'une étude réalisée par le Centre de Droit de la Consommation en collaboration avec Febecoop et avec l'appui de la BNB, 1993.

(divorce, séparation), l'activité des intermédiaires du crédit et, enfin, la négligence des consommateurs eux-mêmes.

On ne peut pas dresser un portrait type du surendetté. La typologie proposée par Françoise Domont-Naert et son équipe est inspirée de l'incidence présumée de plusieurs variables : la catégorie socioprofessionnelle, la nature des dettes, les revenus, les défauts de paiements, le nombre d'emprunts et l'événement générateur du surendettement. Cette typologie comprend quatre catégories : les défavorisés, les individus en dissonance, les flambeurs aisés et les infortunés.

Du « Rapport statistique sur le surendettement des ménages en Région wallonne »¹³, on peut retenir les éléments suivants :

- Lorsqu'elles se présentent dans un Centre de médiation de dettes, les personnes se trouvent généralement dans une situation relativement dégradée (retards de remboursement 90%, sommation par exploit d'huissier 43%, coupures de gaz, d'électricité ou de téléphone 16%, etc.) et les relations avec les créanciers sont souvent détériorées.
- Le demandeur type est de nationalité belge (90%) et a entre 25 et 45 ans (64%).
- Le profil socio-économique des ménages semble témoigner d'une grande fragilité. La précarisation est perceptible à la fois aux niveaux de la scolarité, de la situation sociale et familiale et des ressources des ménages.
- La situation débitrice des ménages est caractérisée par un multi-endettement.
- Cet endettement est lourd en termes absolus et en termes relatifs.
- L'endettement des ménages n'est pas indifférent à la répartition géographique. Il y a corrélation entre le niveau du chômage par province et la situation du surendettement en ce qui concerne les crédits à la consommation.
- Les tensions les plus fortes se manifestent dans les régions où le chômage est un phénomène récent, comme si les consommateurs n'avaient pas encore eu le temps de s'habituer à la baisse de leur pouvoir d'achat.

¹³ L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, « Prévention et traitement du surendettement en Région Wallonne », Rapport final d'évaluation, 1997.

Mais il ne semble pas y avoir de public prédestiné au surendettement, même si l'on peut suspecter qu'il se situe dans la tranche des revenus moyens. La sélectivité des organismes de prêt (credit scoring) élimine d'office bon nombre de personnes dont les ressources ne sont pas suffisantes et les personnes à revenu très élevé ont d'autres possibilités d'échapper au surendettement, par exemple en mobilisant en cas de besoin une partie de leur épargne. En dehors de ces deux catégories, on trouve des surendettés dans toutes les catégories socioprofessionnelles. La plupart sont des personnes à revenu moyen ou élevé, qui ont une certaine capacité de remboursement, mais n'ont pas ou peu de réserves mobilisables. Comme une chaîne n'a jamais que la force de son maillon le plus faible, c'est à la lisière de cet endettement que vont s'exercer les tensions les plus fortes de la norme sociale de consommation. C'est « le dernier crédit » qui fera basculer le ménage de l'endettement dans le surendettement. Et il est permis de penser que le crédit obtenu grâce à une carte de crédit se prête particulièrement bien à être celui-là.

LES DÉFAILLANCES DES CONTRATS DE CRÉDIT.

Les renseignements concernant les défaillances des contrats de crédits émanent de sources diverses : la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) de la Banque Nationale de Belgique, l'INS, ou encore la Mutuelle d'Information sur le Risque de l'Union Royale Professionnelle du Crédit. La plupart de ces données ont été rassemblées par L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement dans le *Compendium des statistiques de la consommation, du crédit et de l'endettement des particuliers* (1997), dans sa partie trois intitulée « Les défaillances des contrats de crédit ».

Le crédit hypothécaire ne représente qu'une petite partie du total du nombre de contrats enregistrés par la Centrale des Crédits aux Particuliers comme défaillants et non régularisés : 5,75% en 1994, 6,75% en 1995, et 7,05% en 1996, le reste étant des contrats de crédit à la consommation. Le tableau ci-dessous montre l'évolution entre 1989 et 1995 des défaillances de crédits à la consommation enregistrées par la CCP.

Les quatre indicateurs retenus sont :

- le nombre de contrats enregistrés,
- le nombre de personnes enregistrées,
- le nombre de contrats enregistrés *et* non régularisés,
- l'arriéré ou montant exigible des contrats enregistrés et non régularisés.

Défaillance des crédits à la consommation	Croissance totale entre 1989 et 1995	Croissance annuelle moyenne
Nombre de contrats enregistrés	135,7 %	15,4 %
Nombre de personnes enregistrées	80,3 %	10,3 %
Nombre de contrats non régularisés (période 1989-1996)	143,9 % (158,3 %)	16,0 % (14,5 %)
Arriéré ou montant exigible (période 1989-1996)	233,1 % (265,6 %)	22,2 % (20,4 %)

Source : CCP, L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Compendium 1997, p. 254 à 256.

Les défaillances des contrats de crédit à la consommation subissent une évolution parallèle à celle des crédits à la consommation (9,5% entre 1985 et 1993), mais plus prononcée. Les chiffres révèlent une augmentation du nombre de contrats par personne enregistrée comme défaillante et un alourdissement de l'arriéré exigible. « D'année en année, le nombre total de contrats enregistrés augmente davantage que celui des personnes, ce qui implique que le nombre de personnes enregistrées pour plus d'un contrat ne cesse de croître¹⁴ et donc que leur endettement s'aggrave.

¹⁴ L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Compendium 1997, p. 256.

LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE.

Il semble donc permis d'affirmer qu'il y a concomitance entre le développement des cartes de crédit et l'évolution du surendettement des consommateurs. Bien sûr, corrélation ne signifie pas causalité, mais l'examen des stratégies bancaires et des comportements des consommateurs endettés a permis de voir que c'est à la marge des crédits que les tensions insupportables apparaissent et que les problèmes de surendettement surgissent.

Dans la panoplie des instruments de crédit à la consommation, les cartes sont incontestablement l'instrument le plus souple et le moins contrôlé. Ce sont donc elles qui jouent le rôle de « poumon de régulation » de la modalisation des dépenses du revenu. Ce sont elles aussi qui entraîneront, le cas échéant, le consommateur dans le surendettement, comme la chute du dernier domino fait tomber toute la pile... La situation des surendettés se caractérise par un multi-endettement et est fortement corrélée à la situation de l'emploi. Les tensions maximales se manifestent dans les tranches de revenus moyens et dans les régions où le chômage important est encore un phénomène récent.

L'originalité des cartes de crédit réside dans le fait qu'elles sont à la fois un instrument de paiement et un instrument de crédit au service d'une norme sociale de la consommation. Le crédit aux particuliers est une anticipation d'un revenu futur, et donc aléatoire, et une modalité de la dépense de ce revenu. La stabilité du revenu des particuliers est une condition primordiale à la formation et au développement régulier de la norme sociale de consommation. Celle-ci est le cœur de la cohésion des modes de production, de consommation et de financement du système capitaliste.

Le crédit aux particuliers a connu ces dernières années une profonde modification de sa structure. Alors qu'il était traditionnellement réservé à l'acquisition de biens durables ou semi-durables, il s'est étendu à la consommation de biens et de services dont la valeur est immédiatement consommée. Ce nouveau type de crédit se caractérise par le fait que l'évaluation de la solvabilité du consommateur se fait au moment de l'ouverture de la « ligne de crédit », et non pas systématiquement pour chaque achat, et par son caractère renouvelable. Cette ouverture de crédit est accompagnée une fois sur deux par une carte de crédit présentée comme un élément indispensable à la liberté du

consommateur et un outil de l'adéquation de ses dépenses à la perception de ses revenus.

Étant donné sa souplesse, ce crédit se situe à la marge des autres crédits à la consommation et du crédit hypothécaire, là où s'exercent les tensions les plus violentes dues au développement de la norme sociale de consommation. C'est pourquoi l'usage des cartes de crédit serait un des facteurs de surendettement des ménages. Mais l'endettement dû aux cartes de crédit n'est pas uniquement la conséquence du développement de la norme sociale de consommation, il est aussi le point d'application de stratégies bancaires ayant pour but la création de monnaie privée. En effet, les cartes de crédit sont entre les mains du consommateur des outils de création monétaire. En assurant la promotion des cartes de crédit, les banques assurent la promotion et la circulation de leurs propres monnaies.

Le surendettement n'est pas un problème facile à cerner. Les causes en sont autant sociologiques qu'économiques. Il affecte surtout les ménages à revenus moyens. La sélectivité élimine les ménages à revenus trop faibles et il y a auto-élimination des ménages à hauts revenus. La publicité développée par les banques véhicule un modèle culturel basé sur le droit à jouir pleinement de l'existence et où *exister c'est consommer*.

Les consommateurs fragiles cèdent à cette « Consommation-Droit de l'Homme » et, au moindre incident, basculent dans le surendettement. Les risques financiers de pareilles situations sont connus et prévisibles, ils sont systématiquement répercutés sur les consommateurs eux-mêmes. La situation des surendettés se caractérise par un multi-endettement et est fortement corrélée à la situation de l'emploi, particulièrement dans les régions où le haut niveau de chômage est un phénomène récent.

L'évolution chiffrée montre une croissance soutenue des crédits à la consommation. Parmi eux, les ouvertures de crédit liées à une carte sont sans conteste les plus dynamiques. La plupart de ces contrats portent sur des crédits répétitifs avec remboursement périodique, mais la part des crédits répétitifs avec paiement des intérêts uniquement ne cesse de croître. Rappelons encore que les facilités de caisse accordées sur les comptes courants ne sont pas répertoriées comme des ouvertures de crédit. Les défaillances des contrats de crédit à la consommation connaissent une évolution parallèle mais encore un peu plus prononcée. Les chiffres révèlent une augmentation du nombre de contrats par personne enregistrée et un alourdissement de l'arriéré exigible particulièrement dans le cas des ouvertures de crédit.

Cela ne nous permet pas d'affirmer qu'il y a une relation causale entre l'usage des cartes de crédit et l'augmentation des défaillances des ouvertures de crédit. Il est toutefois permis de penser que ces deux évolutions sont fortement liées dans la mesure où, comme nous l'avons dit, il s'agit d'un crédit souple et que, par ailleurs, une ouverture de crédit sur deux est liée à une carte.

LES REMEDES.

Alors, le surendettement est-il une fatalité dont devrait souffrir presque « statistiquement » une partie des endettés ? Essayons tout d'abord d'en dégager les principaux paramètres : le premier est sans nul doute la situation de l'emploi. Pour la majeure partie de la population, l'emploi reste la seule source de revenus. Si l'on n'arrête pas l'hémorragie d'emplois qui est en train de s'abattre sur notre pays, et en particulier sur la Wallonie, les problèmes de surendettement ne feront que s'aggraver.

Le deuxième paramètre est le multi-endettement. L'existence de surendettés ayant jusqu'à seize contrats de crédit témoigne du manque de scrupules de certains promoteurs de crédit. Au nom d'une prétendue « liberté », qui n'est autre qu'un goût de lucre de la part de ces promoteurs et d'une recherche du profit à n'importe quel prix, le consommateur se retrouve emprisonné dans des situations sans issue qui relèvent d'un esclavage d'un type nouveau : l'inféodation financière.

Le troisième paramètre est la prévention du surendettement par la protection du consommateur. Actuellement, il n'existe pas de prévention proprement dite, puisque les deux mesures existantes sont des mesures a posteriori : il s'agit d'abord de l'enregistrement des contrats défaillants par la Centrale des Crédits aux Particuliers, et ensuite de l'intervention des Centres de médiation de dettes. L'enregistrement des contrats défaillants par la Centrale des Crédits aux Particuliers se limite aux crédits à la consommation et aux crédits hypothécaires - le crédit non bancaire n'étant pas concerné - et par ailleurs l'enregistrement se fait parce qu'il y a déjà défaillance. Quant à l'intervention des centres de médiation de dettes, elle se fait, de l'aveu même de ceux-ci, le plus souvent lorsque la situation est déjà considérablement dégradée.

La protection du consommateur ne plaît évidemment pas à tout le monde : l'Association belge des Banques plaide, dans une publication de 1994¹⁵, pour un « fonctionnement harmonieux du marché » et suggère d'éviter « une surprotection du consommateur contre l'endettement ». Elle évoque également le fait que « le prêteur n'est pas un éducateur ». On comprend mieux de tels arguments quand

¹⁵ ABB, *Aspects et Documents* n°159, « Le surendettement et sa prévention », mars 1994, p. 21.

on sait que l'endettement est une condition indispensable pour la création de monnaies privées et une source de profits non négligeables.

Y a-t-il des remèdes aux situations de surendettement ? Sans doute. La création d'une Centrale positive, c'est-à-dire qui reprendrait toutes les formes d'engagement et pas seulement celles qui sont défailtantes, permettrait une appréhension plus globale de la situation du consommateur. Pour être complète et efficace, cette centrale devrait reprendre toutes les formes d'endettement possibles : loyer, eau, électricité, téléphone, cotisations de sécurité sociale, impôts, rentes alimentaires, etc. Les arguments classiques contre la création d'une telle centrale sont la protection de la vie privée des consommateurs, les difficultés de la mise à jour systématique des données et les coûts de fonctionnement d'une telle centrale. « Une alternative à la création d'une centrale positive serait l'élargissement de la centrale négative actuelle aux autres créances que les crédits. »¹⁶ Cela permettrait au moins d'éviter un trop grand nombre de contrats, comme c'est parfois le cas.

Une autre manière de lutter contre le multi-endettement serait de responsabiliser les prêteurs par rapport à la charge du risque, c'est-à-dire qu'au-delà d'un certain risque à définir (par exemple un certain nombre de contrats, ou l'importance de ces contrats, ou leur rang), le consommateur ne serait plus seul à supporter la charge de la défaillance. Mais comment être sûr que les institutions financières ne répercuteraient pas ce risque nouveau dans les coûts du crédit ?

Le surendettement est un problème complexe. Il ne peut être tenu pour un problème marginal et partant, considéré comme un mal inévitable. Il ne peut être bien compris que dans une approche polyvalente et les tentatives pour y trouver remède doivent rassembler autour de la table tous les acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, ont intérêt à un fonctionnement harmonieux de la société capitaliste : industriels, pouvoirs publics, associations de défense des consommateurs et organismes de crédit. Dans une société qui se veut plus juste et plus humaine, chacun doit pouvoir apporter sa contribution à la protection des plus faibles et des plus démunis.

¹⁶ ABB, *Aspects et Documents* n°159, « Le surendettement et sa prévention », mars 1994, p. 19.

SOMMAIRE.

- INTRODUCTION. pp. 1-2
- LE CADRE THEORIQUE. pp. 3-4
- LA MONNAIE ET LE CREDIT. pp. 5-6
- LES FORMES DE CREDIT. pp. 7-9
- LES STRATEGIES BANCAIRES. pp. 11-12
- LES COMPORTEMENTS DES ENDETTES. pp. 13-14
- L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DES CONSOMMATEURS. pp. 15-17
- LE SURENDETTEMENT. pp. 19-21
- LES DEFAILLANCES DES CONTRATS DE CREDIT. pp. 23-24
- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE. pp. 25-27
- LES REMEDES. pp. 29-30